

**② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

		Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	SARL CAVSAN	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le
					018		13 010 620 23
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Formulaire déposé au titre de l'IR			
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Ventes de marchandises *				209			210
Production vendue		Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214
		Services *		217			218
Production stockée *		( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )					222
Production immobilisée *							224
Subventions d'exploitations reçues							226
Autres produits							230
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 150 003
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234
Variation de stocks (marchandises) *							236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240
Autres charges externes * : ( dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....							242 14 496
Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243			244 717
Rémunérations du personnel *							250 66 000
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252 48 879
Dotations aux amortissements *							254
Dotations aux provisions							256
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }							262 90
		Total des charges d'exploitation (II)					264 130 182
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 19 821
Produits financiers (III)	280	42 691	Charges financières (V)				294 235
Produits exceptionnels (IV)							290
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D) 348 }							300 315
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306 162
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310 61 800
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312 61 800 314
Rémunerations et avantages personnels non déductibles *							316
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318 1 868
Provisions non déductibles *							322
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324 879
Réintégriations Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248 330 1 016							
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensé de réintégriation (art. 239 séries D) 249 251)							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999							
Déductions Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997							
Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ZFU-TE (44. octies A) 987 342							
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 JEI (44. sexies A) 989							
ZRD (44. terdecies) 127 ZRR (44. quindecies) 138							
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies) 991							
ZFANG 44. quaterdecies 345 Investissements outre-mer 344							
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies) 992 Zone de développement prioritaire (44. septenas) 993							
Droit divers Crédit due au report en arrière du déficit 346 350 51 645							
Déduction exceptionnelle (Art 39 décis A) 655 Déduction exceptionnelle (Art 39 décis A) 643							
Déduction exceptionnelle (Art 39 décis B) 645 Déduction exceptionnelle (Art 39 décis C) 647							
Déduction exceptionnelle (Art 39 décis D) 646 Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 décis E) 641							
Déduction exceptionnelle (Art 39 décis F) 990 Déduction exceptionnelle (Art 39 décis G) 649							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 13 918 354							
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356							
Déficits antérieurs reportables * 12 835 dont imputés sur le résultat 360 12 835							
RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 1 083 372							

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

## **REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES**

SARL CAVSAN

DGFIP N°2033-B-SD 2023

## Extension

## Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

(1)

### BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>SARL CAVSAN</u>				<input type="checkbox"/> Néant	
Adresse de l'entreprise <u>2 Rue du Général Moulin 14000 CAEN</u>					
SIRET <u>8 4 2 5 0 3 5 0 0 0 0 1 4</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 1 2</u>	
				Exercice N° des 13 0 10 16 12 0 12 3	
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles <span style="float: right;">(1)</span>	010	012		
	Fonds commercial * Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	1 010 322	042	1 010 322
	Total I (5)	044	1 010 322	048	1 010 322
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	92	066
		Créances (2) <span style="float: right;">(3)</span>	068	070	
	Clients et comptes rattachés *	072	219	074	
ACTIF CIRCUITANT	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	49 150	086	
	Charges constatées d'avance *	092	607	094	
	Total II	096	50 068	098	50 068
	Total général (I + II)				1 060 390
	<b>PASSIF</b>		Exercice N° NET 1		
	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			830 000
		Écarts de réévaluation			124
		Réserve légale			126
Réserves réglementées *				130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	)	132	71 982
Report à nouveau				134	
Résultat de l'exercice				136	61 800
Subventions d'investissement				137	
Provisions réglementées				140	
Total I	142			1 046 782	
Provisions pour risques et charges				Total II 154	
DETTE(S)	Emprunts et dettes assimilées			156 214	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : _____)	169	5 384	) 172	10 900
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III	176			13 608
	Total général (I + II + III)				1 060 390
	RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195
		(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182 126 165
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ  
CONFORME

## ANNEXE

## Préambule

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 060 389,91 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 61 799,72 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/10/2023 par les dirigeants.

## Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	957 274	126 165	73 117	1 010 322
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>957 274</b>	<b>126 165</b>	<b>73 117</b>	<b>1 010 322</b>

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	143 422	143 422	
Actif circulant et charges d'avance	826	826	
<b>TOTAL</b>	<b>144 248</b>	<b>144 248</b>	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	2 069
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>2 069</b>

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8 300	100	830 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>8 300</b>	<b>100</b>	<b>830 000</b>

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	5 598	5 598		
Fournisseurs	2 494	2 494		
Dettes fiscales et sociales	5 516	5 516		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>13 608</b>	<b>13 608</b>		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	214
Fournisseurs	785
Dettes fiscales et sociales	717
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>1 717</b>

## Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>I – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
➔ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL PPP FINANCE	21 960	120 903	50	830 000	830 000	458		764 812	155 467	40 000
➔ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI MANI	1 000	-24 832	47.5	475	475			54 000	1 477	
SCI 3P CARENTAN	1 000		47.5	475	475				- 2 081	
SCI 3P SAINT LO	1 000		42.5	425	425				- 28 472	
SCI 3P QUERQUEVILLE	1 000		47.5	475	475					
<b>II – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
➔ Filiales non reprises en I :										
a ) Françaises										
b ) Etrangères										
➔ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(3)

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Néant <input type="checkbox"/> *
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	957 274	482	126 165	484	73 117	486	1 010 322	
TOTAL		490	957 274	492	126 165	494	73 117	496	1 010 322	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495			497			498		499
Autres immobilisations incorporelles		500			502			504		506
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512			514		516
	Constructions	520			522			524		526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530			532			534		536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540			542			544		546
	Matériel de transport	550			552			554		556
	Autres immobilisations corporelles	560			562			564		566
TOTAL		570			572			574		576
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values					
					Court terme * ⑤		Long terme			
1					19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590	583	594
	TOTAL					596		585	597	599

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*  
A bis du Code général des impôts)

(4)

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

		SARL CAVSAN				Néant <input type="checkbox"/> *	
Désignation de l'entreprise :							
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
<b>TOTAL</b>		680		682		684	686
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683				
Autres immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
<b>TOTAL</b>	770		775				
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>						<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b> 780	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	12 835				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983	12 835				
Déficits reportables		984	(0)				
Déficits de l'exercice		960					
<b>Total des déficits restant à reporter</b>		970	(0)				
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	48 879		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374		30 000	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		1 553	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

SIGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

## Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

## DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: .....	SARL CAVSAN .....	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: ..01./07/2022, et clos le: .....30./06./2023	Données en nombre de mois	1 2
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024 / / / / 160 / / / / / /	
Date de cessation		/ / /

**CAVSAN**  
**Société à Responsabilité Limitée (à associé unique)**  
**Au capital de 830.000 €**  
**Siège Social : CAEN (14000)**  
**2 rue du Général Moulin**  
**RCS CAEN 842.503.500**

\*\*\*\*\*

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

**EXTRAIT DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES  
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023**

**\* Proposition d'affectation du résultat :**

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, soit un bénéfice de 61.800 €, de la manière suivante :

- virement de la totalité du résultat au poste « autres réserves », y compris les centimes additionnels,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

**\* Vote de l'Associé unique :**

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

**Certifié conforme  
La Gérance**

*mathias SANFAUTE*